

Plénière d'ouverture

Conférence introductive

Baptiste Coupin - Journaliste-animateur

Bonjour Bernard Saincy. Je vais vous présenter brièvement. Vous êtes un expert reconnu en matière de responsabilité sociale d'entreprise, matière que vous enseignez à l'Université Paris 8. Vous êtes également l'auteur de plusieurs ouvrages sur le sujet. Vous avez fondé il y a deux ans le cabinet Innovation Sociale Conseil, spécialisé dans la promotion des projets économique à forts impacts sociaux et qui apportent une expertise sur tous les acteurs désireux d'explorer, de s'associer aux nouveaux modèles de développement. Vous étiez également directeur de la responsabilité sociétale du groupe GDF Suez et nous vous devons l'initiative « GDF Suez, Rassembleurs d'Énergies » qui vise à soutenir des entrepreneurs sociaux engagés dans l'accès à l'énergie durable des populations pauvres dans le monde. Votre parcours est également marqué par des expériences diverses et variées au sein du mouvement associatif et syndical. Je vous cède la parole pour votre exposé et nous vous retrouverons ensuite pour la table ronde introductive.

Bernard Saincy

Bonjour à toutes et à tous. Avant toute chose, je souhaiterais remercier les organisateurs de ces cinquièmes Assises de la solidarité internationale en Bretagne pour m'avoir sollicité pour intervenir en introduction de votre journée de travail qui, je n'en doute pas, sera passionnante et participative.

Comme mon parcours vous le suggère, je travaille depuis plusieurs années sur les questions de développement et m'intéresse en particulier à la contribution que peuvent apporter les différents acteurs que sont les entreprises, petites ou grandes, les pouvoirs publics, les collectivités locales, les représentants de la société civile au Nord comme au Sud, au développement inclusif et durable. J'ai étudié également les partenariats que ces acteurs peuvent nouer comme les synergies qu'ils mettent en œuvre. Le thème de ces cinquièmes Assises est « développement économique et solidarité internationale – Agir ensemble au Nord et au Sud ». Ce thème est aussi vaste que passionnant et, comme il vous l'a été rappelé, vous avez cinq parcours pendant cette journée pour en aborder les différentes facettes.

Dans cette introduction et compte tenu du temps imparti, je vous propose, en accord avec les organisateurs, de me concentrer sur quelques points seulement en en laissant, hélas, d'autres en friche.

Je dresserai d'abord un panorama succinct des questions d'actualités relatives au développement durable et inclusif puis j'aborderai trois questions : les contributions récentes et les motivations des acteurs économiques au développement, ainsi que les formes qu'elles prennent, deuxièmement, les partenariats entre les acteurs économiques, les acteurs de la société civile et les collectivités territoriales, enfin, je présenterai quelques nouveaux outils de financement du développement qui sont aujourd'hui en débat.

Vous le savez, 2015 est une année exceptionnelle par les trois rendez-vous internationaux majeurs pour le développement durable et inclusif qui s'y tiendront. D'abord, la conférence

sous l'égide de l'ONU sur le financement du développement le mois prochain à Addis Abeba, la réunion de l'assemblée générale des Nations Unies à New York en septembre sur la définition des nouveaux objectifs de développement durable pour les quinze prochaines années et enfin, comme rappelé à l'instant, la 21^{ème} conférence sur le climat à Paris en décembre prochain.

Quoiqu'issues de processus onusiens différents, ces trois conférences sont interdépendantes et forment un triptyque indissociable et les contours de la future coopération internationale dépendront du succès ou de l'échec de ces trois conférences. À Addis Abeba, il s'agira donc de tracer de nouvelles perspectives pour une aide au développement devenue aujourd'hui protéiforme où les dialogues entre le Nord et le Sud, le privé et le public, la société civile et les gouvernements, qu'ils soient donateurs ou bénéficiaires, sont aujourd'hui la règle. Des réponses précises devront ainsi être apportées à deux questions centrales. La première est la mobilisation de fonds additionnels pour le développement, la seconde est celle des clés de répartition des fonds disponibles, en particulier l'aide publique au développement pour créer un effet de levier en mobilisant indirectement d'autres ressources, locales ou privées. Au-delà, il s'agira aussi d'explorer les voies et les moyens de concentrer l'aide sur les pays les moins avancés, de mobiliser les ressources domestiques, notamment en luttant contre l'évasion fiscale et la corruption, de redéfinir la forme de nouveaux partenariats public-privé pour mobiliser les financements privés en complément de ce public. Enfin, il s'agira de préciser la notion au nom barbare de *blending*, à savoir le mixage des financements selon leurs origines publiques ou privées ou leur nature, prêt ou don. Les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, conditionnent peu ou prou leur position lors des deux conférences que j'ai mentionnées à la réussite de la négociation d'Addis Abeba, c'est dire à quel point elle est importante. Un succès permettrait de relancer les flux d'aide, un échec signifierait au contraire un accroissement de la compétition Nord-Sud et public-privé conduisant à un renforcement des inégalités.

Concernant le deuxième événement de l'année, l'assemblée générale de l'ONU à New York en septembre, il s'agira là de définir les objectifs de développement durable pour les quinze années à venir. Proposés au nombre de dix-sept, ces objectifs auront, s'ils sont adoptés, la particularité d'être universels, c'est-à-dire applicables à l'ensemble des pays et d'inclure aux côtés des objectifs traditionnels de l'aide, c'est-à-dire l'économie et le social, les objectifs environnementaux. Ainsi, les agendas de l'aide et de l'environnement se rejoindraient. La justice sociale, climatique et environnementale s'en trouverait renforcée, donnant un sens à une communauté internationale réelle en lieu et place d'un monde multipolaire, fragmenté, perspective qui serait, à l'inverse, renforcée par un échec de cette négociation.

Enfin, en décembre à Paris, lors de la COP 21, l'enjeu est de s'entendre sur un processus et des engagements contraignants des pays permettant de limiter la hausse des températures à 2 °C. Pour l'instant, comme le confirme la teneur des négociations à Bonn cette semaine, nous sommes encore loin du compte. Plusieurs sujets relatifs au développement font l'objet d'âpres débats et notamment le financement de ce que l'on appelle l'adaptation, c'est-à-dire celui de toutes les mesures permettant notamment aux pays les moins avancés et souvent qui sont le plus exposés, de se protéger du réchauffement climatique et de la montée des eaux des océans. Nous le voyons, les six mois qui viennent sont pleins d'espoirs et de craintes. Je suis persuadée, pour ma part, que la mobilisation de la société civile au Nord comme au Sud est la clé du succès.

Lorsque l'on parle de développement, on parle d'abord des besoins des populations et de leur participation. Malgré des progrès dans les dernières années, les besoins sont énormes. 805 millions de personnes souffrent encore de la faim, 2,2 milliards de personnes vivent dans la pauvreté et même 1,2 milliard dans l'extrême pauvreté, c'est-à-dire avec moins 1,25 dollars par jour, même si cet indicateur est uniquement quantitatif et largement à débattre, mais ce n'est pas le sujet aujourd'hui. 775 millions de personnes sont illettrées et presque autant vivent dans des bidonvilles. Une large partie de la population mondiale n'a pas accès à un travail décent ni à une protection sociale complète, elle n'a pas non plus accès à l'électricité, à l'assainissement ou à l'eau potable. Enfin, les émissions de gaz à effet de serre ont crû de 50 % depuis 1990, ce qui aggrave les conditions de vie des plus pauvres, qui sont les premières victimes du réchauffement climatique et de la montée des eaux, ne l'oublions pas. C'est ce que l'on appelle l'injustice climatique, qui, couplée à l'injustice sociale est insoutenable. Pourtant, je le disais à l'instant, des progrès significatifs ont été réalisés ces dernières années. Les objectifs du millénaire décidés en 2000 par la communauté internationale ont permis d'extraire des millions de personnes de la pauvreté et de la faim. Des résultats importants ont été obtenus en matière de lutte contre le VIH, par exemple, pour l'accès à l'eau potable ou dans le taux de scolarisation primaire. Cependant, parce qu'insuffisamment financés, ces OMD ont également eu des résultats mitigés. C'est vrai selon l'Organisation Mondiale de la Santé de ceux relatifs à la santé, mais surtout les résultats des OMD mettent en relief une montée des inégalités régionales.

En effet, une grande partie des résultats obtenus, qui sont réels, est le fait des pays émergents et en particulier de la Chine qui, par son développement économique, a permis de sortir des dizaines de millions de ses habitants de la pauvreté. Au contraire, les résultats dans les pays les moins développés sont faibles. Aujourd'hui, 43 % de la population des 49 pays les moins avancés, dont 34 sont africains, vivent sous le seuil d'extrême pauvreté contre seulement 13 % dans les pays émergents. Pourquoi a-t-on des résultats mitigés des OMD ? Sans doute parce qu'ils ont été parqués par une approche trop quantitative et monétaire. Ils se sont ainsi concentrés sur les effets et non sur les causes structurelles de la pauvreté. Ainsi, ils n'ont pas atteint les populations les plus pauvres. Enfin, ils ont ignoré la connexion entre les inégalités, la pauvreté et l'environnement. Ce constat dressé par de nombreux experts en développement issus des institutions nationales et internationales comme des ONG doit inspirer, pour être corrigé, l'agenda post 2015.

Pour cela, les négociations autour de ce futur agenda devraient se fixer plusieurs objectifs. Tout d'abord, revenir à des logiques de développement économique, social et environnemental, de viser l'éradication totale – et c'est possible – de l'extrême pauvreté d'ici 2030 et la réduction des inégalités géographiques et de genre, de susciter des garanties de financements publics, privés, ceci de manière transparente, de favoriser la participation des populations à la définition du besoin et à la co-construction des solutions. Enfin elle devra permettre de créer ou soutenir des coalitions d'acteurs, pouvoirs publics au Nord et au Sud, acteurs économiques au Nord et au Sud, ONG au Nord et au Sud, fondations, pour porter le développement inclusif et durable.

Les objectifs de développement durable post 2015 ont besoin cette fois d'être entièrement financés, le défi n'est pas mince dans la situation que l'on connaît. Pour cela, il apparaît nécessaire à la fois l'aide publique au développement et de solliciter à grande échelle les fonds privés. L'aide publique au développement a été définie par l'OCDE en 1960 dans une logique du Nord vers le Sud avec des acteurs uniques, les états. Aujourd'hui, il faut tenir compte de l'émergence de coopérations Sud-Sud, comme de l'apparition de nouveaux acteurs comme les ONG, les collectivités territoriales et ouvrir le dispositif d'aide publique

au développement au financement de l'économie inclusive pour le développement. Avec 134,4 milliards de dollars en 2014, mais après deux années de recul, l'aide publique au développement au niveau mondial est insuffisante pour relever les défis des objectifs de développement durable. Elle l'est d'autant moins que les pays les moins avancés pour lesquels elles représentent pourtant les deux tiers des financements ont vu leur aide réduite de 16 % cette année. Représentant 0,29 % du PNB des pays donateurs, l'aide publique au développement est loin des 0,7 % promis à sa création il y a 45 ans. L'aide publique de la France, quatrième plus grand pays donateur avec dix milliards d'euros est au-delà de ces 0,29 %, mais en baisse en 2014 pour la cinquième année consécutive.

Si l'aide publique est toujours indispensable, elle doit donc être consolidée car elle n'est pas la seule aide au développement. L'aide privée croît d'abord par les investissements réalisés dans ces pays, ce que l'on appelle les investissements directs à l'étranger, mais aussi par les dons et prêts des organismes privés. Cette contribution peut encore s'accroître notamment en utilisant l'aide publique comme levier à l'investissement privé. Bien sûr, il est nécessaire d'être vigilant et de mettre en place les dispositifs adéquats pour qu'il ne s'agisse pas d'un captage par le privé des financements publics mais bien d'un levier pour la collecte des fonds privés. Cela est réalisable et sans doute très efficace. Finalement, ce qui est au cœur du débat n'est pas de savoir si l'aide au développement doit être entièrement publique ou entièrement privée mais comment s'articulent ces deux secteurs.

Les différents donateurs, prêteurs, investisseurs non étatiques, sont nombreux en France, en premier lieu les collectivités territoriales, notamment au travers de la coopération décentralisée qui sont des actrices très importantes du développement, de même que les ONG et fondations. Il y a enfin les acteurs économiques dont je vais maintenant parler, au prisme des synergies qu'ils peuvent créer avec les autres acteurs.

Les entreprises contribuent au développement selon différentes modalités, l'une a déjà été citée, les investissements directs à l'étranger, mais il en existe d'autres comme par exemple le conseil aux états ou la réponse aux appels d'offres internationaux. Je ne traiterai pas de celles-ci pour me concentrer sur celles où des partenariats innovants peuvent être noués. Dans quel cadre s'inscrivent les contributions des entreprises au développement ? Le cadre mal défini de l'économie verte inclusive, même s'il est évocateur, est un cadre qui suscite enthousiasme ou scepticisme. Il se décline selon des modalités qui ont des noms divers : *social business*, *inclusive business*, base de la pyramide, investissement à impact social et environnemental, mécénat, responsabilité sociale des entreprises et j'en passe. Toutes ces modalités se recourent, se superposent, se différencient au gré des travaux de recherche et des expérimentations.

Dans la pratique, il s'agit de développer des activités économiques pérennes au profit des populations les plus pauvres. Dans l'agro-alimentaire, c'est un sujet que vous allez aborder largement dans le parcours 3 de ces Assises, il s'agira par exemple d'élaborer des produits fortifiés pour enrichir l'alimentation, ce que fait Danone au Bangladesh ou bien créer des *packagings* individuels, ce que fait Nestlé en Afrique ou encore organiser des réseaux de micro vendeuses comme le font les fromageries Bel au Cambodge. Ces projets bénéficient de l'expertise d'ONG en termes national ou local. Dans les télécoms, sujet que vous aborderez dans le parcours 2 consacré au numérique, il s'agira de développer des services adaptés comme le paiement par téléphone portable, ce que l'on appelle le *phone banking*, c'est ce que fait Orange en Afrique. Dans l'accès à l'eau, il s'agira d'adapter les partenariats publics-privés aux spécificités des populations non raccordées, notamment dans les zones informelles, c'est ce que font par exemple au Maroc, Veolia à Tanger et Suez

Environnement à Casablanca. Dans la santé, il s'agira de développer des programmes spécifiques dédiés aux maladies tropicales, ce que font maintenant la plupart des laboratoires pharmaceutiques, cela souvent grâce à des compléments de financements publics et en partenariat avec des ONG. Ces programmes d'économie verte inclusive se développent également dans les secteurs de l'accès à l'énergie, vous avez cité tout à l'heure l'initiative de GDF Suez. Elle se développe aussi dans l'accès à l'assainissement puisque 2,4 milliards de personnes dans le monde n'ont pas accès à l'assainissement, dont celui des déchets qui sera un sujet du parcours 4 de ces Assises ou encore dans l'éducation. Ces programmes, dont certains atteignent déjà une taille significative, sont souvent expérimentaux. Ils ont en commun, dans un premier temps, de viser l'équilibre financier ce qui, pour l'avoir testé est un défi, et de s'appuyer sur des compétences locales d'entrepreneurs sociaux. Certains de ces programmes sont développés en coopération avec des associations locales ou des ONG de solidarité internationale ou encore des collectivités territoriales locales qui sont des acteurs importants, pour ne pas dire primordiaux, du développement des pays.

Ces programmes sont le fait de grandes entreprises – j'ai cité beaucoup de multinationales – mais pas seulement. Aujourd'hui, de nombreuses PME ou entreprises de taille intermédiaire sont tout aussi innovantes en matière de contribution au développement. La proximité entre les acteurs dans un territoire donné par exemple, comme aujourd'hui la Bretagne, est un levier important pour développer des programmes innovants de développement, pour échanger et coconstruire ensemble des projets de solidarité internationale, c'est d'ailleurs, si j'ai bien compris, la mission qui nous est assignée pour cette journée. Mais pour coconstruire ensemble, il nous faut un objectif partagé, en l'occurrence le développement et comprendre les motivations de chacun des acteurs. Ainsi, lorsque l'on interroge les entreprises engagées dans le soutien à des entrepreneurs sociaux, celles-ci mettent en avant quatre motivations principales.

La première est d'expérimenter de nouveaux modèles économiques fondés sur la création de valeurs partagées et sur l'innovation sociale. La deuxième est celle de l'élargissement de leurs horizons territoriaux, certaines voient dans le soutien aux entrepreneurs sociaux locaux un moyen de prendre pied dans un territoire avant d'y investir massivement. C'est le cas notamment de ces entreprises qui souhaitent trouver à terme de nouveaux relais de croissance dans les pays du Sud et notamment dans un continent en expansion comme l'Afrique mais sans bien connaître ces pays pour l'instant. La troisième raison évoquée par les entreprises engagées dans le soutien à l'entrepreneuriat social est celle de l'affirmation de leur responsabilité sociale. La responsabilité sociale d'entreprise est le sujet du parcours 5 de ces Assises. Je suis, pour ma part, convaincu que l'entreprise de demain qui sera pérenne et légitime sera de plus en plus celle qui se montre attentive à son écosystème, partage avec lui, renforçant ainsi son acceptabilité sociale des territoires, qui est une question majeure pour les entreprises aujourd'hui. Enfin, la dernière raison évoquée est une raison interne. Elle tient à la mobilisation des salariés de l'entreprise que suscitent ces initiatives et programmes d'économie inclusive. Dans un contexte de recherche de sens au travail, la dimension mobilisation des salariés est l'un des aspects les plus significatifs des programmes d'économie inclusive. Dans ce cadre, le développement du mécénat de compétences des salariés de ces entreprises dans les programmes ou dans les ONG associées à ces programmes, comme l'affectation des fonds solidaires de l'épargne salariale, par exemple aux projets de développement, sont des leviers très utiles.

Quelles formes peuvent prendre les partenariats entre acteurs du développement et en particulier entre entreprises du Nord ou du Sud et des associations ? La forme historique

est encore largement prédominante, c'est celle du mécénat. Il s'agit, comme vous le savez, d'un soutien de l'entreprise à l'association et à ses projets selon différentes modalités qui sont souvent combinées : soutien financier, soutien matériel, soutien logistique ou encore soutien en apport de compétences humaines. La reconnaissance de l'expertise des associations de développement et de solidarité internationale au tournant des années 2000 a conduit à développer une seconde forme de partenariat que je qualifierais de pratique responsable. Dans ce cas, l'association, l'ONG, apporte ses savoir-faire à l'entreprise contribuant à modifier les approches de celles-ci. En contrepartie, l'entreprise participe au financement des projets de l'association.

Les deux dernières formes que sont la coopération économique et l'innovation sociétale sont plus récentes. Elles requièrent une volonté commune de construire ensemble les solutions de demain pour répondre aux besoins sociétaux. Ils s'appuient sur une logique d'enjeux partagés et d'objectifs complémentaires pour les partenaires. La forme coopération économique se concrétise ainsi par la contribution de chacun des partenaires par rapport aux projets de l'autre soit à l'élaboration de projets communs. C'est typiquement la forme de partenariat utilisée pour les projets de santé que je citais tout à l'heure, par exemple le développement des antipaludiques pour les populations défavorisées, développé conjointement par les ONG et les laboratoires pharmaceutiques.

Enfin, l'innovation sociétale est une forme partenariale radicalement novatrice. Elle repose en effet, d'une part, sur la capacité de l'association à inventer en lien avec les populations fragiles locales des solutions adaptées aux besoins du terrain et d'autre part, sur l'expertise de l'entreprise pour « industrialiser » ces initiatives, comme passer d'un accès à l'énergie pour dix villages à cent villages électrifiés à terme. Une synergie est alors possible pour coconstruire des solutions afin de diffuser à grande échelle des services ou produits adaptés. Cette forme de partenariat encore émergente est réellement porteuse d'espoir car elle s'appuie sur des complémentarités entre acteurs. Ces quatre grandes catégories partenariales coexistent souvent au sein d'un même projet de développement. Chacune est adaptée aux différentes phases d'un projet, de la conception à l'industrialisation, en passant par l'expérimentation, la modélisation et l'essaimage. Ainsi, la forme historique du mécénat est particulièrement adaptée aux partenariats centrés sur des projets en stade initial, celui de l'idée, soit plutôt des projets expérimentaux de petite taille. Au contraire, la forme innovation sociétale sera pertinente pour des projets au stade de l'essaimage, ce que l'on appelle le changement d'échelle d'un projet qui est celui de l'industrialisation d'un projet de développement durable et inclusif.

J'en viens maintenant aux derniers points de cette introduction qui sont, pour en citer quelques-uns, les nouveaux financements pour le développement et c'est le sujet du parcours 1 de ces Assises. Je parle de nouveaux financements et non ce que l'on appelle les financements innovants qui, vous le savez, ont pour principe de créer des contributions de solidarité microscopiques et indolores sur les activités économiques qui bénéficient le plus de la mondialisation, tels que les transports aériens, Internet, les transactions financières, le téléphone mobile ou les ressources extractives. Ces financements innovants qui sont prévisibles, stables et additionnels font l'objet de nombreux débats dans le monde et également d'expérimentation. En France, c'est le cas de la taxe sur les transactions financières fixée à 0,2 % aujourd'hui et dont 15 % sont directement affectés au développement.

À part ces financements innovants, quels sont ces nouveaux outils financiers privés, hors la micro finance que vous connaissez déjà et dont je ne traiterai pas ? Ils sont en train

d'émerger et sont toujours disposés d'une réglementation stabilisée, certains soulèvent d'importants débats. Le premier outil est ce que l'on appelle en anglais l'*impact investing*, c'est-à-dire l'investissement à impact social et environnemental. C'est une notion encore vague quoique très utilisée aujourd'hui dans le monde financier et donc dans le monde anglo-saxon. Il s'agit d'investissements qui ne sont ni des investissements visant le seul impact social, comme par exemple les fonds de partage, ni des investissements visant la rentabilité financière, c'est-à-dire la quasi totalité des autres fonds. Ces fonds d'*impact investing* se distinguent de l'investissement socialement responsable qui, lui, concerne toutes les entreprises cotées. S'il est encore mal défini, l'outil porte cependant une conviction, celle de combiner une rentabilité financière dite raisonnable avec des projets à fort impact social. Le secteur financier a déjà créé des fonds d'*impact investing*. Ceux-ci ont collecté près de cent milliards de dollars aujourd'hui, leur croissance est forte mais il faut cependant relativiser car cent milliards c'est encore très loin si l'on compare avec les mille milliards de dollars qui correspondent au total des fonds privés sous gestion dans le monde.

Le deuxième outil fort débattu actuellement est le groupe des SIB (*social impact bonds*) et les DIB (*development impact bonds*). Très récentes, ces obligations à impact social ou à impact en termes de développement se sont développées en Grande-Bretagne. Il s'agit d'obligations remboursées par le gouvernement sur la base des résultats obtenus par les projets financés. Disons-le, la Grande-Bretagne a utilisé ces obligations surtout sur son territoire pour compenser le recul de ses services publics mais elle l'a fait pour le développement international. Ces obligations peuvent dans certains cas être intéressantes mais elles font débat, à juste titre. Déjà, le paiement aux résultats lorsque l'on est dans le domaine du social peut interroger, mais surtout comment définir des objectifs et comment évaluer les résultats ? Le social n'est pas toujours totalement quantifiable, on peut éventuellement quantifier le nombre de bénéficiaires d'un projet mais comment quantifier par exemple qu'un projet a bien été débattu avec les populations ? Comment intégrer les externalités positives d'un projet ? C'est sans doute encore plus sensible pour les projets de développement qui sont l'objet des DIB. Le rapport « Innover par la mobilisation des acteurs », par ailleurs très intéressant, d'Emmanuel Faber, directeur général de Danone et de Jay Naidoo, ancien syndicaliste sud-africain, qui a été remis au gouvernement en 2014, préconise de développer ces obligations. Une question majeure demeure. Qui porte le risque financier en cas de non atteinte des résultats ?

Le troisième outil que certains d'entre vous connaissent déjà bien est le financement participatif, appelé aussi le *crowdfunding*. C'est une façon innovante de financer un projet en associant un grand nombre de personnes investissant de petits montants. C'est une méthode pour l'instant très bien adaptée aux projets de développement de taille plutôt petite. Basé sur le web, le financement participatif connaît un développement spectaculaire. Son potentiel mondial à dix ans a été estimé par la revue Forbes à mille milliards de dollars. En France, il existe déjà cent plateformes de financement participatif, et cela dans les quatre familles de cet outil. Les premières plateformes connues sont celles qui font du don, les deuxièmes sont celles qui font du don avec contrepartie, les troisièmes sont celles qui font des prêts avec ou sans intérêts et en France celles qui font de l'investissement. Il existe en France une première régulation entrée en vigueur en 2014 pour ce financement participatif mais il reste encore beaucoup à faire pour professionnaliser et réglementer ce secteur.

Le quatrième outil est relatif aux obligations vertes et leur déclinaison pour le climat, les obligations de climat. Il s'agit d'obligations qui ne se différencient des obligations classiques que par la destination des fonds qui doivent être alloués à des projets à vocation

environnementale. Les états ont déjà émis ces types d'obligations, comme récemment de grandes entreprises. Il s'agit là d'une collecte à grande échelle, nous sommes loin des petits projets puisque c'est souvent une collecte de plusieurs milliards d'euros ou de dollars qui peut permettre de financer de très grands projets de développement. La question qui se pose cependant est celle de la vérification que les projets financés sont bien environnementaux. Ce qui, l'actualité l'a démontré, n'est pas toujours évident aujourd'hui pour certaines entreprises.

Dernier outil pour financer le développement économique au Sud, la finance carbone. Cette finance carbone découle du Protocole de Kyoto qui a ouvert la possibilité de recourir à des mécanismes de marché dits de flexibilité pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Les crédits-carbone générés par les projets de développement, à base d'énergies renouvelables par exemple, peuvent être vendus sur le marché et ainsi financer des projets de développement. Les crédits-carbone du marché financier officiel peuvent financer de grands projets de développement, les plus petits pouvant l'être par des crédits-carbone spécifiques qui sont inclus dans le Protocole de Kyoto et qui s'appellent les crédits-carbone dits volontaires car ils sont échangés non sur un marché mais de gré à gré. La finance carbone est un puissant outil de financement du développement mais a un terrible inconvénient, celui de dépendre des cours du marché du carbone. Or, aujourd'hui, ceux-ci sont beaucoup trop bas – sur le marché officiel c'est moins de 2 € la tonne – pour assurer les financements nécessaires. Les premières projections dans la construction de la finance carbone étaient de 10 € la tonne pour financer réellement des vrais projets de développement dans les pays du Sud. La réforme du marché du carbone est donc indispensable dans la suite de la COP 21 et pourra relancer ce mode de financement des projets, qu'ils soient petits, moyens ou gros.

Vous noterez que les financements que je vous ai présentés sont dédiés à des petits projets (*crowdfunding*) soit à des très gros projets (obligations vertes) mais que les financements de projets de taille intermédiaire ne sont toujours pas pris en compte aujourd'hui. Or, il s'agit d'une question majeure pour le développement. Comment les acteurs économiques, les ONG, les collectivités territoriales peuvent-elles accéder à des financements de taille moyenne pour financer des projets de taille moyenne ? C'est ce que l'on appelle la méso-finance, vous y reviendrez dans votre atelier.

Nous voilà, Mesdames et Messieurs, arrivés au terme de cette conférence introductive qui n'a pas abordé tous les sujets sur le développement. Je souhaite vous remercier pour votre attention et vous souhaiter une bonne journée très participative.